

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 octobre ouverte. Avant de donner la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui arrivera avec un peu de retard.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Il faut excuser Mme Silvana CAROTA et Monsieur Matthieu CONTENT

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Il n'y a pas d'excusé, ils vont arriver.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Madame Alexandra MATHELOT.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Madame PIRMOLIN arrivera un peu en retard

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Avant d'entamer nos réunions, je vous rappelle le schéma des travaux qui occuperont notre semaine.

Aujourd'hui, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires, cela avait été établi en Bureau : examen des dossiers traditionnels et l'ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2017 et le budget 2018, y compris la note de politique générale et l'examen des dossiers à huis clos.

Mardi 24 octobre, réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques.

Mercredi 25 octobre, interventions des Chefs de groupe.

Jeudi 26 octobre : réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des Chefs de groupe et vote de l'Assemblée provinciale sur la troisième série de modifications budgétaires 2017, la quatrième série d'emprunts de couverture extraordinaire 2017, les taxes provinciales 2018, le budget 2018 et la première série d'emprunts de couverture extraordinaire 2018.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Par ailleurs, je vous informe que, comme les années précédentes et en accord avec le Bureau, il vous est proposé de commander vos fournitures papier et vos cartons de vœux pour 2018. Un formulaire a été déposé sur vos bancs à cet effet.

Je vous demande de bien vouloir rentrer ce formulaire, dûment complété et signé, auprès du Service du Conseil, pour ce jeudi 26 octobre au plus tard.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017).

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. – Éloge funèbre de Monsieur Ghislain HIANCE, ancien Conseiller provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Ghislain HIANCE, Bourgmestre honoraire de la commune de Bassenge, ancien Conseiller provincial, et papa de Madame Valérie HIANCE, ancienne Conseillère provinciale également.

Né à Wonck en 1934, Ghislain HIANCE est décédé le 19 octobre dernier, à l'âge de 83 ans.

Tourneur à la FN de Herstal jusqu'en 1970, il s'investit, dès le début des années soixante, dans l'action syndicale à la CSC dont il devient le secrétaire interprofessionnel de 1970 à 1974.

Ghislain HIANCE a toujours voué un grand attachement à sa Commune, ainsi en témoignent ses mandats de Conseiller communal de 1965 à 1976, Échevine de la même Commune de 1971 à 1976, Conseiller communal de Bassenge de 1977 à 1988. Il devient enfin Bourgmestre de Bassenge durant 17 années, de 1988 à 2006.

Élu, une première fois, Conseiller provincial sur la liste du Parti Social Chrétien en 1977 par le District de Visé, il a siégé sur nos bancs jusqu'en 1978, année qui signe son entrée à la Chambre des représentants où il siègera jusqu'en 1981.

Il a ensuite été réélu deux fois au sein de notre Assemblée, en 1985 et en 1987. En 1988, il démissionne de son mandat de Conseiller provincial pour siéger, une nouvelle fois, à la Chambre des représentants jusqu'en 1995.

Il a également exercé le mandat de Député Wallon de 1995 à 2001, date à laquelle il démissionne de ses fonctions parlementaire pour se consacrer exclusivement à la gestion de la Commune de Bassenge.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence).

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 17-18/012 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de plusieurs Conseillers provinciaux.****Document 17-18/046 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de plusieurs Conseillers provincial (2^{ème} partie).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 17-18/012, 17-18/046) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau vous propose de les adopter par consensus.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

Eu égard au renouvellement de nombreux mandats dans diverses sociétés et associations, il convient de rappeler, à l'ensemble des membres de l'Assemblée, les recommandations à l'attention des représentants de la Province de Liège dans les intercommunales, sociétés, associations sans but lucratif et autres associations ; pour se faire, la résolution y afférente adoptée par notre Assemblée le 4 juillet 2013 va être déposée sur vos bancs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Document 17-18/013 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé « F.T.P.L. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/014 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/015 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 17-18/016 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/017 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/018 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châteaigneraie » – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/019 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège – Centre dramatique de la fédération Wallonie-Bruxelles – Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » – Exercice 2015-2016/Prévisions 2016-2017.

Document 17-18/020 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2006-2010, prorogé jusqu'au 31 décembre 2017, conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Opéra royal de Wallonie – Centre lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 17-18/021 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu pour les années 2009-2013 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2016 par les avenants n° 1, 2 et 3 entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège », en abrégé « OPRL » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 17-18/013, 147-18/014, 17-18/015, 17-18/016, 17-18/017, 17-18/018, 17-18/019, 17-18/020, 17-18/021) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces neuf documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 5 voix pour et 3 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 17-18/022 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Territoires de la Mémoire ».

Document 17-18/023 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Animacy ».

Document 17-18/024 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Liège – Les Chiroux ».

Document 17-18/025 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Pousseur, Musique électronique/Musique mixte ».

Document 17-18/026 : Octroi de subventions en matière de Grands Événements – Demande de soutien de l'asbl « Eurogym Liège 2018 ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16, 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 17-18/022, 17-18/023, 17-18/024, 17-18/025, 17-18/026) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 17-18/025 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jean-François BOURLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BOURLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Voici le rapport 17-18/025 de la Commission du 18 octobre 2017 concernant l'octroi de subventions en matière culturelle.

La discussion porte sur 5 dossiers qui sont tous regroupés. Une seule question est posée, elle concerne l'octroi de subvention au Centre Culturel Henri Pousseur : pourquoi une subvention relativement importante est-elle allouée pour des manifestations organisées à la fois à Liège et à Bruxelles ?

La réponse précise qu'il a fallu saisir l'opportunité de soutenir, comme d'ailleurs l'année précédente, la manifestation « Ça balance classique ». Celle-ci constitue en effet la seule possibilité pour les lauréats de se mettre en valeur.

Le rapport a été approuvé par 5 voix, les 3 autres voix s'abstenant.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En ce qui concerne les documents 17-18/022, 17-18/023, 024 et 17-18/026, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 5 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 17-18/027 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 17-18/027).

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie le mercredi 18 octobre. Le point 17-18/027 de l'ordre du jour de la Commission était consacré à l'examen du rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service Social des Agents provinciaux de Liège ».

Suite à la question d'un Commissaire relative au montant indiqué dans le budget pour des frais de parking, il a été précisé que l'asbl prenait en charge une partie des frais de parking des agents provinciaux et que l'autre partie de ces frais était prise en charge par les agents eux-mêmes.

Le Commissaire a également fait remarque que lorsqu'il n'y a pas de dépense effectuée, par exemple pour les frais de minerval, il serait préférable d'indiquer « zéro euro » plutôt que de ne rien indiquer.

Le point a été adopté par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/028 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Cap2sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 17-18/028).

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/029 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché stock relatif à l'acquisition de mobilier pour divers établissements provinciaux pour une durée de 48 mois.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 17-18/029).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/030 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » en abrégé « CIRIEC, Section belge » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 17-18/030).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/031 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue francophone de Handball ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 17-18/031).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/036 : Avis à donner sur le compte 2015 de la Mosquée ASSAHABA de Verviers.**Document 17-18/037 : Avis à donner sur le compte 2016 de la Mosquée MERKEZ CAMII de Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 17-18/036, 17-18/037) ont été regoupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/032 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé « Seraing – Maison Provinciale de la Formation des Agents des Services Publics – Aménagement des abords de la phase 3 ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 17-18/032).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/033 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé « Parc d'activités économiques d'Amay – Site provincial – Évacuation et traitement de terre ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 17-18/033).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/034 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eiffel – Réorganisation des bureaux et agrandissement de la cafétéria.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (17-18/034).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/038 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Ferme Provinciale de La Haye à Jevoumont – Aménagement de vestiaires et de sanitaires pour les élèves et aménagement d'un local préparatoire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (17-18/038).

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

À l'examen du point 17-18/038 relatif au Marché public de travaux - Mode de passation et conditions du marché - Ferme provinciale de La Haye à Jevoumont - Aménagement de vestiaires et de sanitaires pour les élèves et aménagement d'un local de préparation, un Commissaire demande que l'on précise ce que l'on entend par local de préparation, est-ce une cuisine ou un atelier ?

Il lui est répondu que c'est un atelier didactique de transformation du lait.

Le point a été adopté par la Commission par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/039 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid – Construction d'une extension du réfectoire de l'internat.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (17-18/039).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/040 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Bibliothèque Itinérante – Aménagement des réserves de la bibliothèque – Gros œuvre et parachèvements.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (17-18/040).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/041 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Seraing – Installation d’un système d’alerte-alarme incendie et renouvellement de l’installation électrique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l’ordre du jour (17-18/041).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J’invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s’est réunie ce mardi 17 octobre et a examiné le point 17-18/041 – Mode de passation et conditions du marché pour l’installation d’un système d’alerte-alarme incendie et renouvellement de l’installation électrique à l’Ecole polytechnique de Seraing.

Un Commissaire demande si le système est-il organisé de manière à ce que l’alerte déclenche l’alarme ?

Il lui est répondu qu’ici, le système s’enclenche en opérations successives et qu’en cas d’alerte, c’est après un certain laps de temps que l’alarme lance un appel à la caserne, qui entraîne alors l’intervention des pompiers.

Ce point a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017**Document 17-18/042 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'enseignement Secondaire de Seraing, site d'Ougrée – Remplacement des façades et des toitures du hall omnisports.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (17-18/042).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Bonjour Monsieur le Gouverneur. Personne ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/043 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège – Création de kots pour les étudiants à Seraing – gros œuvre et parachèvements.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (17-18/043).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission a analysé le point 17-18/043 – Mode de passation et conditions du marché pour la création de kots pour les étudiants à la Haute École provinciale de Seraing.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Cette résolution vise la création de logements d'étudiants sous la forme de kots plutôt qu'internat, afin de mieux répondre aux besoins des études supérieures et en réponse à une étude relative à la problématique des logements d'étudiants.

Vu le succès rencontré par l'offre de formation du Campus 2000, notre Institution souhaite mener une expérience pilote sur le territoire de la Ville de Seraing, sur un terrain communal devant faire l'objet de démolitions et pour lequel nous disposons d'un droit réel sur 50 ans.

Un Commissaire s'interroge sur le retour sur investissement de ce projet estimé à 789.884 € TVAC. Il lui est répondu que le montant du loyer devrait se situer un peu plus haut que les kots sociaux, aux alentours de 300 euros/mois. Il est également précisé que les appartements sont conçus par niveaux et leur destination aisément réversible. Ce projet a également l'intérêt de participer à la revitalisation urbaine du site. Quant à l'amortissement, il est couvert par l'emphytéose.

Enfin, il est à noter qu'un accès PMR est bien prévu pour 1 kot.

Ce point a été adopté avec 8 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/044 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de l'Université de Liège, Faculté de Médecine vétérinaire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 17-18/044).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce point a été analysé par la quatrième Commission le mardi 17 octobre et a fait l'objet de 3 questions.

Première question : une Commissaire demande si ce subside sera une opération one shoot ? Monsieur le Député espère qu'il n'en sera pas ainsi mais il ne peut s'avancer sur les futurs budgets.

Deuxième question de cette même Commissaire qui demande comment seront réalisés les prélèvements ? Monsieur le Député explique que ces prélèvements seront effectués par les vétérinaires du Service de Santé et pathologie ainsi que des vétérinaires indépendants.

Troisième question : un Commissaire demande si des échantillons de sol seront réalisés ? Il lui est répondu que c'est difficilement réalisable en fonction des longs déplacements que font les sangliers.

Le résultat de vote est de 7 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/035 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 17-18/035).

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/001 : Budget provincial 2017 – 3^{ème} série de modifications.

Document 17-18/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 4^{ème} série.

Document 17-18/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement général.

Document 17-18/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 17-18/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 17-18/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 17-18/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 17-18/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Document 17-18/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 17-18/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2018.

Document 17-18/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47 de l'ordre du jour actualisé (documents 17-18/001, 17-18/002, 17-18/003, 17-18/004, 17-18/005, 17-18/006, 17-18/007, 17-18/008, 17-18/009, 17-18/010, 17-18/011).

Nous allons à présent procéder à l'ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2017 et 2018, y compris la note de politique générale. Pour faciliter la suite de nos travaux, nous avons regroupé les points.

Ces onze documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Le document 17-18/001 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur M. Luc LEJEUNE à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le point a effectivement été soumis à l'examen de la troisième Commission. Il n'y a pas eu à proprement parlé d'intervention de la part des Commissaires sauf une précision du Député provincial indiquant que des dépenses importantes du budget 2018 sont couvertes par des recettes importantes en 2017, à savoir 21.208.000 pour le site de Bavière et 5.000.000 pour le Château de Jehay.

Je n'ai pas le résultat du vote mais je suppose que ce sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Les documents 17-18/009 et 010 ayant également soulevé des questions et des remarques, j'invite le rapporteur, Mme Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ces 11 et 20 octobre 2017, le budget 2018 a été présenté par le Député en charge Meureau.

Au terme de cette présentation, les règles concernant les amendements ont été rappelées.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Une première série de questions est posée. Un commissaire posent 2 questions concernant l'extraordinaire : il y a une ligne de dispatching Provincial dans le budget, dans le cadre de Liège Europe Métropole, pour la lisibilité des documents provinciaux et communaux, est-ce que cette ligne est retransposée quelque part dans les budgets de Liège Europe Métropole ?

Est-ce qu'au niveau des emprunts, y a-t-il eu un contact de la Province avec la Banque Européenne d'Investissement, le Collège provincial a-t-il avancé avec celle-ci sur certains dossiers et si oui, est-ce que c'est retenu dans la ligne emprunts ?

Pour ce qui est du dispatching, il fait bien partie des 10% supracommunaux, il est d'ailleurs recommandé par la Région Wallonne, ils sont affectés directement, avec l'accord des Communes, à Liège Europe Métropole sur une durée déterminée pour que celui-ci soit prioritairement affecté au dispatching.

Pour ce qui est de la Banque Européenne d'Investissement, sur 2018, il n'y a pas de ligne qui correspond à cela. Le problème a été évoqué en 2017.

Un autre commissaire pose une question générale par rapport aux subsides, il s'étonne du faible taux de subsidiation qui représente 4 millions sur les 70 millions investis, il se pose la question de savoir si la Province va à l'épuisement de toutes les possibilités de subsides avant de décider de l'inscription des investissements ?

Le Député en charge répond qu'il l'a souligné antérieurement dans son exposé. La Province n'est pas proactive mais hyperactive dans la recherche de subsides de toutes sortes mais les subsides arrivent à certains moments et à certains niveaux. Il prend pour exemple le Pôle Bavière, la législation demande de mettre les subsides sur 2017 et les dépenses sur 2018. Là on compare des pommes avec des poires... L'ensemble des subsides pour le Château de Jehay en 2017, 7 millions alors que la Province recevra en 7 fois 700.000 euros en 7 ans et une fois 800.000 euros pour la dernière fois, il y a donc des variations d'une année à l'autre. C'est donc sur l'ensemble de la législature qu'il faut regarder. Idem pour le Pôle ballon, c'était le même exercice.

Vous pouvez avoir des taux annuels de subsidiation qui ne correspondent pas à une moyenne générale en sachant qu'il faut aussi distinguer ce qui est écrit dans les décrets et la réalité. Les décrets prévoient des pourcentages de subsidiation, et on oublie souvent de rappeler la dernière ligne qui est « dans la limite du poste budgétaire ou bien plafonné à... ».

Un Commissaire demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir un outil qui nous permette de voir les subsides sur plusieurs années ? L'année dernière en 2017, on a reçu des subsides et ils ont été inscrits dans le budget, cette année on inscrit la dépense mais a-t-on un outil qui nous permette de voir clairement ce genre de dossiers qui sont financés d'abord une première année puis qui sont réalisés une seconde année voire une troisième année ?

Le Député en charge répond que c'est facile à faire et que nous recevrons ce document à la prochaine réunion des Commissions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Autant la Province chasse les subsides, autant il y a une déclaration de politique générale qui dit « voici nos objectifs et on se donne les moyens de pouvoir les remplir ». Mais dans certains projets, est-ce que la priorité de vouloir dire dans un délai raisonnable pour remplir un service et donc une obligation. Donc si on doit attendre chaque fois l'autorisation de subsidiation, et bien parfois, il faut prendre ses responsabilités et les assumer et donc c'est parfois de dire « et bien, tel projet, on le fait sur fonds propre parce que... » et on le justifie.

Député-Président précise que pour le Pôle Bavière, dans le budget, dans la colonne 2017, il y a 21 millions 244 000 euros de subsides, ils ont été enregistrés en 2017 et les travaux se termineront en 2022.

Ainsi se clôture la première réunion.

Les travaux reprennent ce vendredi 20 octobre avec l'examen du document 17-18/009 sur la perception des taxes provinciales pour l'année 2018- Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Un Commissaire pose une question à savoir que dans le rapport, le taux du précompte immobilier reste fixé à 1750 et non à 1500. Il demande si ce rapport peut être communiqué aux Conseillers ? Il lui est répondu que oui.

N'ayant plus de questions pour ce point, c'est par 9 voix pour, un contre et 2 abstentions que nous vous demandons d'adopter ce point.

Les travaux reprennent alors par rapport au document 17-18/010 : projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2018.

Les questions des Commissaires sont posées pour commencer, les réponses arriveront par la suite.

Un Commissaire demande l'avis du Député et l'avis technique concernant le fonds de réserve.

Quand on lit le rapport de la Cour des Comptes, on s'aperçoit qu'elle indique que étant donné le prélèvement de 33 millions 600 000 euros via l'ordinaire, cela diminue le fonds de réserve de 24,5 %, le Commissaire souhaite savoir s'il y a une évaluation dans le temps, dans la manière dont on va jouer avec ce fonds. On prélève énormément pour ensuite se rendre compte que celui-ci s'épuise rapidement et d'avoir recours par la suite à l'emprunt.

La Cour des Comptes relève également l'augmentation des dépenses de personnel.

Son groupe n'est pas le seul à le penser mais ils estiment que investir dans du personnel qui a des perspectives d'avenir et un maintien sur du long terme est un investissement en terme de charges publiques et en terme de compétences qui, directement, bénéficie à la population.

Il est dit dans ce rapport qu'il faut avoir une attention particulière sur ces dépenses qui représentent des sommes très importantes au budget ordinaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Il souhaite savoir en ce qui concerne les perspectives d'avenir et la tenabilité budgétaire de cette évolution, l'avis du Député en charge et du Directeur financier.

En lien avec cela, de ces montants de plus en plus importants, la solidarité a un coût en termes de pension future. Il constate qu'il y a une augmentation des cotisations sociales qui se décline en cotisation de solidarité et cotisation de responsabilisation.

On s'aperçoit que la cotisation de responsabilisation représente quasi 50% du différentiel entre la charge réelle de pension et la cotisation de solidarité. Est-ce qu'on a des tableaux qui permettent d'évaluer ce que représenteront dans le futur ces évolutions parce que cela a un coût, un financement ? Autant on sait très bien qu'il faut stabiliser l'emploi public, autant si on n'a pas un renouvellement du personnel au niveau de la pyramide des âges, le système risque d'être mis à mal.

Il faut donc trouver un équilibre subtil entre renouvellement et perspectives budgétaires futures.

La Cour des Comptes relève, également, que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation. Il y a une phrase qu'il souhaiterait voir explicitée, ce sont des frais liés à l'actualisation de l'image provinciale. Il souhaiterait savoir en termes de montant ce que représente cette actualisation de l'image provinciale puisque cela représente, visiblement, une part de l'augmentation du budget de fonctionnement.

Un autre Commissaire demande, en page 14 du budget ordinaire, dans l'article 642014 : prélèvements d'office opérés par l'administration fiscale en matière d'additionnels au précompte immobilier, il constate, avec bonheur, qu'il n'y aurait plus de prélèvements provinciaux. Il y avait 2 millions 561 000 euros en 2017 et donc, il souhaiterait avoir une explication sur l'absence de chiffres en 2018.

En page 58, dans l'article 613200 : fonctionnement technique de l'imprimerie, ce chiffre a été multiplié par 2 en 2 ans passant de 892 000 à 1.3 millions, il voudrait savoir ce qui justifie cette augmentation en 2018.

En page 186, il y a le Pôle ballons à Waremme, c'est un nouvel article 613300 : fonctionnement des bâtiments, il est prévu 5.000 euros, est-ce que ce n'est pas un peu peu pour le fonctionnement annuel puisqu'il ce Pôle ballons va être inauguré bientôt.

En page 264, l'article 642190 : non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire est multiplié par quatre puisqu'on passe à 25 000 euros en 2018 et 6 000 euros en 2017.

Un autre Commissaire prend la parole. Nous savons que le Directeur financier établit, à destination du Collège provincial, un rapport de trésorerie et à côté de cela, à Monsieur le Gouverneur, un rapport concernant la caisse provinciale. Est-il possible que les membres de la Commission reçoivent ces données ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Il lui est répondu que oui. En ce qui concerne la trésorerie c'est une fois par mois, et le rapport, une fois par an. Le Député rappelle quand même qu'il n'y a plus de vieilles boîtes de cigares avec les euros que le Gouverneur comptabilise.

Un autre Commissaire souhaiterait savoir en page 36 : administration générale, l'article 612000 : honoraires, jetons de présence aux extérieurs, pourquoi passe-t-il de 1 euro en 2017 à 222 000 en 2018 ?

Les réponses seront partagées entre le Député en charge et le Directeur financier. Le Député commence par le fonds de réserve, il y a 4 millions d'euros.

Il revient sur le fait que si on va chercher là, cela veut dire que l'on diminue l'emprunt. C'est comme cela qu'on arrive à maîtriser la charge de dette.

Il peut y avoir des variations sur l'utilisation ou l'ampleur des prélèvements en fonction du moment où on réalise les projets qui sont repris dans la Déclaration de Politique générale.

Le Collège est attentif à cela et est-ce il pense aux années suivantes ? Oui.

Un moyen d'y répondre d'ailleurs, avis partagé ou non, c'est le maintien des centimes additionnels à 1750. Vous verrez dans le rapport qui a été émis, la justification qui va dans ce sens.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, même chose. Nous partageons les mêmes valeurs sur le fait que c'est un investissement humain, un caractère important sur le plan concret du travail de la Province, de la qualité de ce travail-là sur le terrain.

L'augmentation, à partir du moment où il y a des évolutions barémiques et des indexations, cela ne sait aller que dans ce sens. Ce qui n'est pas vrai pour les centimes additionnels puisque eux ont tendance à avoir un rendement inférieur. Donc la courbe de rentrée des centimes additionnels va vers le bas pour des raisons généralement économiques, des dégrèvements supplémentaires,...

Pour ce qui est du coût en personnel, nous devons y être attentifs et ne pas créer d'hémorragie. Nous tentons de rester au nombre que nous sommes sans extensions particulières. S'il y a des modifications, des actualisations dans les missions provinciales, il y aura des échanges entre la voire les Provinces. Comme par exemple au Gouvernement Wallon.

Vous verrez que le taux de nomination est important et que nous allons arriver d'ici en fin d'année pour la première partie et en début d'année 2018, la deuxième partie des nominations.

Si la Province maintient ce taux de nominations, c'est 1 pour le caractère stabilisant et 2, la Province a signé le pacte solide et solidaire en termes de fonction publique. C'est donc tout à fait cohérent. L'inquiétude est partagée mais elle est mesurée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Les pensions pour la fonction publique, et c'est écrit dans toute la presse, ce n'est pas un problème qui va en diminuant. Mais c'est pris en compte dans l'évolution de la gestion financière.

Actualisation de l'image provinciale, c'est quelque chose qui était prévu depuis assez longue date. Cela a été décidé à un moment où le Collège pensait qu'il était important de faire le point sur l'image qui peut être donnée par la Province à l'extérieur.

L'actualité récente ou moyenne maintenant, en termes de visibilité des Provinces est très variable. Il n'y a pas besoin de revenir sur les dossiers précédents.

Il est important de s'inquiéter de la perception pour aussi d'ailleurs rassurer le personnel qui dit « je suis là encore pour combien de temps, je sers à quoi ? ». Chose qu'il est utile de connaître. Avant s'exprimer vers l'extérieur, il est utile de savoir ce que pense la majorité du personnel provincial. Une communication de l'image de la Province vers l'extérieur est difficile sur le plan actuel et plus le temps va passer, plus elle sera difficile et moins elle sera jugée opportune avec l'approche des élections provinciales.

Pour ce qui est des prélèvements d'office des centimes additionnels, le Directeur financier y répondra.

Pôle ballons, ce serait effectivement un miracle si on y arrive avec 5 000 euros. Il est difficile de dire aujourd'hui combien cela va coûter. Donc, cela apparaîtra en modification budgétaire puisque ce sera certainement plus encore que, le Pôle ballons est situé sur un site d'enseignement. Fatalement plus d'entretien, plus de surfaces supplémentaires, plus de machines qui vont fonctionner, et derrière, plus de personnes employées.

L'imprimerie : augmentation de 50 %, des investissements importants ont été faits pour l'imprimerie afin justement d'imprimer les notes de cours pour les étudiants. Ce qui se chiffre en millions de pages et réalisés dans les délais. Donc, objectif rempli.

Le Directeur financier prend à son tour la parole. Au niveau des réserves budgétaires, quand il y a possibilité au niveau budgétaire, il faut mettre de côté pour faire face à l'avenir.

Il a été décidé de faire une réserve générale plutôt que des provisions pourquoi ? Parce que c'est plus souple, une provision est attachée à une dépense bien précise.

Dans les perspectives d'avenir, il y a des projets derrière ces réserves qui seront utilisées en temps opportun. Cette année vous aurez compris que le prélèvement principal sur ces réserves, c'est Bavière.

Question sur les dépenses de personnel, elles sont élevées : 68 %. C'est plus élevé que la moyenne des autres niveaux de pouvoirs locaux. Donc, en partant de ce principe-là, soyons attentifs, c'est un signal qu'il faut surveiller parce que qui dit dépenses de personnel, ce sont des dépenses fixes, obligatoires et sauf décision politique de les réduire, elles resteront et elles augmenteront. Ce qui veut dire qu'inévitablement, les autres dépenses sont réduites en conséquence. Donc 3,4 % d'augmentation, 2 éléments par rapport au budget initial 2017, c'est le fait qu'au 1^{er} juillet 2017, il y a eu une indexation de 2% qui se traduit en 100% pour le budget 2018.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Il y a une importante dimension de promotion et de nomination, un programme de nomination qui est prévu par le Collège et dans les 5 mois qui viennent, il y aura 320 nominations. Conséquences financières : les cotisations, les cotisations de personnel, pension, responsabilisation. Tout ça va suivre par rapport à un schéma de nomination. Même s'il y a une économie au départ, à moyen et à long terme, cela coûte plus cher.

Dépenses de fonctionnement : de manière générales, les dépenses de fonctionnement, même si la Cour des Comptes fait une petite remarque, le Directeur financier trouve que celle-ci n'est pas pertinente, il l'a, d'ailleurs, signalé à l'auditeur.

La circulaire dit que c'est 1% par rapport au budget initial 2017 ou 2% par rapport aux comptes 2016. Dans un sens, on ne peut pas comparer des pommes et des poires. Soit on compare 2 budgets, soit on compare 2 comptes.

Tout le monde sait bien que les budgets de dépenses de fonctionnement sont limitatifs. Donc, le budget sera toujours plus élevé que le compte puisque vous ne pouvez pas dépenser plus que ce que le crédit budgétaire vous prévoit. Inévitablement, il y aura toujours une différence d'office de plusieurs pourcents.

Donc la comparaison avec les chiffres du compte pour un budget n'est pas pertinente. Le Directeur financier a donc comparé le budget avec le budget initial de l'année précédente, ce qui paraît plus logique. Et dans ce cadre-là, les dépenses de fonctionnement sont moindres. Donc parfaitement en accord avec la circulaire régionale.

Les prélèvements : tous les mois, le SPF Finances nous verse les recettes qu'il a perçues au nom de la Province le mois précédent. À certaines périodes de l'année, les recettes perçues par le SPF Finances sont inférieures au dégrèvement qu'il accorde lui-même, on ne sait pas pourquoi et le SPF Finances refuse de donner des informations.

Par exemple, le SPF finance dit vous avez 10.000 euros de recettes mais j'accorde un dégrèvement de 2 millions, donc, il attend le mois suivant. Si les recettes du mois suivant ne sont pas suffisantes, le SPF Finance est autorisé à prélever sur le compte centralisateur de la Province la somme qu'il a versé en trop. La Province a eu le cas les deux dernières années. Donc, pour répondre à la question du Commissaire, il est impossible pour 2018, de dire si la Province sera dans la même situation ou pas. Il y a des années où il n'y a pas eu de prélèvements.

Les non-valeurs : le crédit, en fait, c'est chaque fois le même que l'on met au départ et on l'adapte en modification budgétaire en fonction de réalités des non-valeurs qui sont enregistrées en cours d'exercice.

Le nouveau crédit pour les jetons de présence, c'est pour les élections. Comme il y a des élections en 2018, il faut payer des jetons de présence à tous ceux qui aideront à faire fonctionner la machine électorale.

Un Commissaire demande des précisions quant au rapport de la Cour des Comptes qui dit que la Province aurait dû recevoir une facture quant au décompte exacte de l'ajustement des cotisations de solidarité et de responsabilisation.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Est-ce qu'il y a des différences par rapport au montant initial ? Il lui est répondu que non, on est à 20.000 euros près par rapport au budget. Le calcul du service des traitements est vraiment très rigoureux. Il n'y a pas encore par contre de précision pour 2018.

Dans le courrier reçu, il n'y a aucune précision pour le futur. Personne ne s'engage trop loin et reste très prudent.

Le même Commissaire demande si en termes de pourcentage, le département financier a des informations par rapport à une forte augmentation de celui-ci pour les années à venir sachant que la cotisation de responsabilisation c'est 50 % du différentiel et pour les cotisations de solidarité patronales et personnelles c'est 41,5 %. A-t-on des projections à l'horizon 2024 ? Il lui est répondu que dans le courrier reçu, il n'y a aucune projection.

Ce qui inquiète les Communes et les Provinces, visiblement un peu moins la Province de Liège car elle a une bonne santé financière, ce sont les quelques alinéas de la circulaire qui disent qu'on va faire glisser la cotisation. Donc actuellement, la cotisation de l'année sur les exercices antérieurs est payée l'année suivante. Ils veulent la faire glisser, petit à petit selon une formule établie non encore connue mais annoncée dans la circulaire l'année en cours car ils disent qu'ils ont des difficultés de trésorerie et donc ils veulent faire avancer les paiements. Ce qui veut dire qu'il va falloir payer sur l'exercice propre, ce qui n'est pas prévu. Il s'agit de millions mais on ne sait pas encore quelle formule ils vont établir ni quand mais ce ne sera pas facile à mettre en place. Cela risque d'avoir des conséquences fâcheuses sur l'équilibre des exercices propres pour tous les pouvoirs locaux.

On nous annonce qu'on va devoir le faire mais pas comment, ni dans quels délais mais à partir de 2018. Des sommes nouvelles seront à inclure. C'est un domaine un peu flou et qui reste difficile.

Ce Commissaire demande si l'on pourrait imaginer que plus on nomme, plus on élargit l'assiette avec un taux rotation en termes de pyramide des âges tel que cela puisse générer une certaine viabilité quant au financement. Il n'y a pas de tables qui permettent de faire des prévisions demande-t-il, car pour l'instant, la Province est dans l'expectative ou éventuellement de recevoir une note qui dise que l'on va passer de X à Y pourcents ?

Il lui est répondu pourquoi pas...

Le Député en charge précise qu'au moment de la réflexion sur le cadre, cela a quand même été intégré, à savoir pas d'extension du personnel.

Et à travers le travail qui a été fourni pour l'élaboration du budget cadre, celui-ci doit tendre vers le coût zéro. Le calcul est fait tranche par tranche mais c'est une photo ponctuelle.

Le Député en charge revient sur une des questions posées lors de la première réunion sur la recherche de subsides par un Commissaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Un tableau nous a été distribué reprenant ce que le département technique appelle les travaux d'envergures. Sur un total de la législature qui est 128 millions et un total repris sur le tableau de 51,5 millions, ces travaux d'envergures ouvrent la porte à la recherche de subsides, il y en a par contre qui ne le sont pas et si nous regardons sur la législature, nous sommes à 192 millions d'investissement.

Un Commissaire demande s'il y a une commission spécifique créée pour rechercher des subsides en fonction de certains projets. Il lui est répondu que la Province a la chance d'avoir cela. Elle a une cellule recette qui recherche tout azimut.

Au terme de ces débats, je vous propose d'adopter le budget par 9 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie de ne pas vous être endormis pendant ce long et dernier rapport de projet de budget de la législature.

Je ne sais pas qui aura cette chance les années futures...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 17-18/002, 003, 004, 005, 006, 007, 008 et 011, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui. Les amendements éventuels doivent également être déposés aujourd'hui.

Mme la première Secrétaire va prendre note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? M. André GERARD, M. José SPITS, M. Jean-Claude JADOT, M. Rafik RASSAA, M. Eric LOMBA, M. Julien MESTREZ, Mme Sabine NANDRIN, M. Serge ERNST, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, Mme Vinciane SOHET, M. Luc LEJEUNE, M. Christian GILBERT, Mme Vinciane PIRMOLIN, Mme Valérie DERSELLE, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Mme Marie MONVILLE, M. Pierre ERLER, M. Dominique DRION.

J'invite les intervenants à se présenter à la tribune.

On va commencer par M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Madame la Députée, l'OPENADO auquel s'est adjoint le projet pilote du Ministre Madrane est l'un des fers de lance de la politique provinciale dans le domaine social. Équipe dynamique et pertinente tant dans son action que dans ses compétences ne peut faire oublier les défis locaux. Tous les projets menés ne sont pas loin de couvrir le territoire de l'arrondissement en ses trois divisions si on en accepte l'idée du rayonnement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

On peut être content du chemin parcouru depuis cette mauvaise idée des Point Cannabis et l'identification au travers d'un produit spécifique. Pourtant, il reste une ombre au tableau, les zones très rurales.

Nous savons tous les grandes difficultés de mobilité sur notre territoire mais lorsqu'elles sont jumelées pour nos jeunes à des difficultés de santé mentale, il est bien illusoire de penser que la personne soit à même de réunir l'énergie et les ressources nécessaires pour parvenir à aller vers un service centralisé.

Il n'y a pas que dans nos villes, petites ou grandes, que nous pouvons rencontrer du mal être. Les jeunes de nos campagnes ne sont pas épargnés.

Madame la Députée, il est des moments où la centralisation est une réponse insuffisante et vous l'avez compris puisque vous avez décentralisé les OPENADO en créant des antennes, à présent n'est-il pas temps de penser une forme de soutien ambulatoire pour nos campagnes, pour les premiers contacts en période de crise aigüe ?

Madame la Députée, vous avez la cote aujourd'hui puisque la deuxième question est encore pour vous. Le CPD, Centre Patrick Dewaere s'est éteint définitivement lors de la reprise de l'hôpital psychiatrique de Lierneux par ISoSL0.

Le seul centre en Belgique francophone qui proposait une réelle prise en charge ciblée sur la deuxième cause de mortalité chez nos jeunes qu'est le suicide, a succombé du fait de dysfonctionnements divers, proche de l'autodestruction.

Comment comprendre autrement le désintérêt pour ce projet qui devrait plutôt être en manque de place et être le fer de lance d'une politique de suivi de soin chez les ados ?

L'engagement d'ISoSL d'une refonte globale et d'une réflexion en profondeur était séduisant. La promesse d'un projet plus large dans la prise en charge des difficultés liées aux adolescents était intéressante.

Après maintenant plusieurs années de la reprise par ISoSL s'est toujours le vide, c'est plutôt une fonte brutale et non une refonte dont il est question car, comme Sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir de concret.

Ce n'est pas la première fois que j'interviens à cette tribune sur le sujet afin d'exprimer le manque d'avancée sur ce point. La Province a épongé des déficits en répondant à ses engagements. Il est grand temps que l'autre partie mette en œuvre ses promesses.

Madame la Députée, cette situation n'a que trop duré. Existe-t-il une ligne du temps pour la mise en place du projet ? Quelles solutions comptez-vous apporter afin que ce projet devienne réalité ? Et enfin, si la Province soutient une association et que le subside n'est pas utilisé ou est utilisé à d'autres fins, la Province est en droit, au vu du CDLD, d'en demander la restitution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

La mise en place d'une section adolescents faisait partie, à notre connaissance, de l'accord et ce point n'est pas respecté. Et dans ces conditions, ne devrait-on pas, au minimum, cesser le soutien financier à ISoSL pour tout ou en partie, et réorienter les sommes prévues vers un partenaire plus fiable pour la mise en œuvre d'une telle structure ?

Je vais revenir maintenant, de manière fort brève, Monsieur le Député Meureau, sur l'hélicoptère de Bras-Sur-Lienne. Des années de subsidiation de l'hélicoptère, comme il est communément appelé Hélicoptère de Bras-Sur-Lienne, depuis plusieurs années, nous vous demandons d'augmenter ce subside, ce que vous refusez depuis toujours, pour diverses raisons.

Par cet amendement, nous vous proposons au minimum d'indexer le soutien à cette association.

Monsieur le Député André Denis, c'est votre tour. Lorsque les insectes auront disparus, notre monde n'en aura plus pour très longtemps nous disent les scientifiques. En attendant, ils peuvent nous aider pour sortir de cette spirale et tenter d'éviter cette prédiction.

Le projet BeeOdiversity s'inscrit dans la mouvance de l'entrepreneuriat sociétal, c'est-à-dire un entrepreneuriat au service de l'intérêt général. BeeOdiversity est donc une société à finalité principalement sociale et environnementale.

Ce projet participe également à l'innovation scientifique, notamment via un partenariat avec l'Université de Liège, en recherches et développement. Il participe à des comités scientifiques nationaux, voire internationaux et collabore aussi avec des laboratoires de recherches sur des thématiques variées concernant les abeilles mais plus largement les stratégies de pollinisation ou en agriculture entre autres.

Le positionnement des ruches à des endroits bien précis permet de mettre en évidence des problèmes de pollution géographiquement identifiés ainsi que leur évolution dans le temps et les variations éventuelles saisonnières par exemple.

Ce suivi se concrétise principalement au travers la détection de sept métaux lourds que sont le plomb, le cadmium, l'arsénique, le cuivre, le chrome, le mercure et le zinc. Il permet aussi de mesurer la diversité végétale.

Ce projet pilote mené actuellement seulement à Bruxelles n'est pas sans intérêt pour nos villes et pourquoi pas nos campagnes ? Vous disposez de laboratoires et nous avons certains liens historiques avec l'ULg, partenaire du projet, sans oublier la dynamique développée par la Province dans le domaine de l'apiculture.

Durant des années, la Province a levé une taxe environnementale que nous avons souvent critiquée pour des raisons d'appellation mais aussi pour le manque de projets spécifiques directement liés.

Aujourd'hui, cette taxe a disparu mais nous vous proposons de mettre en œuvre une action réaliste avec un suivi scientifique dans un domaine auquel tous les partis revendiquent maintenant d'être sensible, l'environnement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

En page 104 du budget ordinaire, dans le cadre de la recherche scientifique, vous avez prévu 35.500 € pour des projets vraisemblablement déjà identifiés, je vous propose d'augmenter cette somme de manière à se donner les moyens de la mise en œuvre d'un suivi tel que proposé sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Le suivant est M. José SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Mon intervention concernera plutôt, comme d'habitude parfois mais l'agriculture et le Député concernant ces matières dont je vais développer l'idée.

En fait, la situation des agriculteurs en Wallonie, et ailleurs d'ailleurs, en Europe et on le sait, est plus que préoccupante mais consacrons-nous à notre région. De nombreux problèmes se posent à eux et notamment la dépendance aux fluctuations du marché mondial, il y a tout un tas de tracasseries administratives, il y a le prix élevé des terres... pour n'en citer que quelques-uns mais on pourrait développer pas mal de problèmes qui se posent à chacun des agriculteurs.

Malgré ce contexte, bon nombre d'entre eux font souvent preuve d'une capacité d'innovation dans leur travail au quotidien. Ils s'engagent dans de nouvelles voies et mettent un point d'honneur à fournir des produits sains et de qualité. Il suffit de voir notamment la dernière manifestation de la Foire agricole de Herve-Battice où le stand d'ailleurs de la Province a été unanimement apprécié.

Vous avez pu, je crois, rencontrer des gens qui mettent un projet sur place, qui s'appelle « Agriculture-Wallonie : Europe 2040 » qui est un partenariat entre l'association qui s'appelle « Démocratie, Complexité, Prospective » et qui est en partenariat avec l'Institut Jules Destrée et qui se propose de mettre en place tout un chantier s'étalant de l'automne 2017, c'est-à-dire maintenant, au printemps 2019. Et ce sont ces mêmes personnes qui avaient fait la démarche, notamment, quand on a installé ce qui ne fonctionne pas mal maintenant, qui s'appelle « Pays de Herve Futur ».

Ce travail est en route et se veut être un rassemblement des agriculteurs dans leur diversité pour établir avec eux les objectifs et les pistes de travail pour un modèle innovant d'agriculture durable.

Cette démarche évidemment ne réussira qu'à une seule condition c'est-à-dire, que engagent des agriculteurs, c'est des agriculteurs pour les agriculteurs, mais également des acteurs du monde agricole, des scientifiques, des politiques et c'est pour ça que je m'adresse à vous aujourd'hui, et des partenaires financiers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Il nous semble donc intéressant que vous ayez un écho positif par rapport à cette démarche et que la Province de Liège, qui est d'ailleurs dans pas mal de domaines agricoles, a pris le taureau par les cornes, c'est le cas de le dire, soit un partenaire privilégié de ce projet.

Je vous remets en séance la plaquette reprenant ce projet ainsi que mes textes, et je vous remercie déjà pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. Jean-Claude JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

J'aurais aimé m'adresser à Madame la Députée en charge de l'Enseignement. L'IPES de Hesbaye a vu s'installer dans ses murs le magnifique Pôle ballon, que nous allons, je suppose, bientôt inaugurer.

Ce Pôle ballon, qui a coûté plus de 6 millions d'euros, est certainement un élément attractif pour des jeunes qui souhaitent faire des études à base sportive.

Peut-on savoir Madame la Députée, si cet élément a déjà joué lors de la rentrée 2017 ? Y a-t-il des classes ouvertes suite à cet investissement ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Messieurs les Députés, Mesdames les Députées.

Les Provinces, et la Province de Liège en particulier, souffrent d'un déficit d'images. Un dernier sondage plaçait les élections provinciales bonne dernière dans le classement d'importance des niveaux de pouvoir avec 1,6 %, si mes souvenirs sont bons, des gens qui la considèrent la plus importante.

Bien sûr les efforts fournis en termes de communication seront toujours vains si la Province continue d'être associée aux scandales liés à la gestion de différentes intercommunales. Toutes les hésitations dans ce domaine pour initier un véritable changement sont autant d'occasions de salir l'institution provinciale.

Au-delà du changement en termes de gouvernance éthique et surtout de reprise du pouvoir public sur nos intercommunales, il s'agira, je pense, d'ouvrir un vrai débat interactif et participatif avec la population. Retrouver la confiance des Liégeois et Liégeoises en leur institution provinciale passe par l'organisation d'une consultation à large échelle de la population sur l'organisation du pouvoir supracommunal.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Voulons-nous une collaboration supracommunale organisée démocratiquement par des conseils directement élus par la population ? Ou voulons-nous des accords négociés entre des pouvoirs exécutifs locaux derrière les rideaux qui laisseront toujours planer des soupçons de marchandage, voire de clientélisme ?

Nous pensons que la Province de Liège a tout à gagner à consulter sa population sur son avenir. Bien sûr, il faudra expliquer les différents enjeux avec la pédagogie nécessaire. Mais, pour cette dernière année de la législature, nous pensons que la Province doit prendre une initiative de consultation populaire pour renouer les liens rompus avec nos concitoyens et pour débattre et échanger avec elle sur l'avenir de leurs services publics.

Nous proposons donc l'ouverture d'un article budgétaire à cette fin pour organiser cette consultation début 2018.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, je donne la parole à M. Eric LOMBA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LOMBA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Député provincial – Président, je voudrais revenir sur une thématique qui n'a pas manqué de susciter de nombreuses questions depuis le début de la législature. Ici, je vous avais moi-même interrogé lors de notre session budgétaire en 2015.

Le subventionnement des AIS par la Province de Liège, c'est depuis l'année 2014 arrêté au vu des pressions régionales que nous connaissons. Ça n'a pas empêché les Provinces voisines du Brabant-Wallon et du Luxembourg de maintenir cette politique volontariste de subventionnement des Agences Immobilières Sociales sans être inquiétées par l'Autorité régionale.

Par cette politique de soutien et en parfaite légalité, la Province pourrait ainsi œuvrer au développement d'une offre de logements en bon état et accessibles au plus démunis. Je suis moi-même responsable d'une AIS regroupant 14 Communes et nous sommes nombreux à partager des inquiétudes face au manque de logement public, notamment en province de Liège, et des témoignages des élus locaux et des gestionnaires publics sont pléthoriques à ce sujet.

Les pouvoirs publics œuvrent à améliorer la situation mais je pense que nous aurons beaucoup de difficultés à endiguer ce problème sans l'aide des investisseurs privés et sans l'aide d'une politique incitative et volontaire.

Aujourd'hui le patrimoine des AIS en Wallonie est en développement continu, le nombre de logements est en augmentation constante. Un financement provincial complémentaire à ceux provenant des Communes et de la Région Wallonne permettrait, outre une garantie supplémentaire pour la pérennité du secteur, de développer la publicité et la connaissance à la fois des propriétaires mais aussi des candidats locataires quant aux services qui peuvent être rendus et sont rendus par les AIS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

L'enjeu de la supracommunalité est incontestable dans ce dossier. Vous évoquiez lors d'une précédente intervention l'implication possible par Liège Europe Métropole dans cette matière. Est-ce envisagé ? Je vous sais particulièrement attentif à cette problématique du logement et préoccupé par son développement et de son accessibilité dans l'intérêt provincial.

Cette reprise du subventionnement permettrait à la Province de Liège de s'engager de la manière la plus efficace au service de l'accès au logement pour tous.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. Julien MESTREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Dans le prolongement de la précédente intervention, pourrais-je suggérer qu'on élargisse la réflexion aux associations également actives dans le domaine du logement, et je pense notamment à des coopératives à finalité sociale telles que les Tournières à Liège ou Habitat Invesdre à Verviers. Pour cette dernière d'ailleurs, elle agit en parfaite collaboration avec l' AIS.

Donc, voir dans quelle mesure on pourrait imaginer aussi de leur apporter un soutien.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à Mme Sabine NANDRIN Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues bonjour.

À plusieurs reprises ces dernières années, la presse s'est fait écho de la fermeture d'abattoir, en particulier ceux agréés pour la volaille et les difficultés que cela entraîne pour nos petits producteurs.

En effet, ceux-ci se heurtent à la disparition progressive mais inéluctable des infrastructures d'abattage qui leur étaient accessibles. Si en 2006, le dernier abattoir de la province de Liège fermait ses portes, les amenant à se tourner vers Fournipac, seul restant en terre namuroise, nous apprenons aujourd'hui que ce dernier fermera ses portes en juin 2018.

Que faire ? L'abattage est une étape nécessaire du processus de production ainsi que du cycle économique qui y est lié et sans autre recours, nos producteurs spécialement les plus petits, n'auront de choix que de se tourner vers la voie clandestine afin de poursuivre leur activité professionnelle et de s'assurer un revenu.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Dès lors, au vu de l'attention spécifique que porte le Département Agriculture à leur égard, pourriez-vous nous éclairer sur le point suivant : un, les Services Agricoles provinciaux sont-ils au fait de cette problématique ? Deux, une aide au secteur grâce à l'expertise de nos techniciens agricoles est-elle envisagée pour ce problème spécifique ? Ou mieux encore, une solution pérenne peut-elle leur être proposée ? Et enfin, en sachant que les Communes d'Aywaille et de Sprimont se penchent sur le sujet en ce moment même, afin de soulager les producteurs de leur région, la Province de Liège ne pourrait-elle pas se joindre à leur démarche notamment en leur apportant conseils et analyses ?

Ma deuxième réflexion sera pour Madame la Députée, on a pu constater ces dernières années que selon certaines sources, les changements climatiques que nous connaissons rendent de plus en plus propice l'exploitation du raisin en région liégeoise.

Les vins de Liège se développent bien, ce qui a encouragé la Province de Liège à soutenir le tourisme, la Route des Vins de Liège.

Dans ce cadre, ne serait-il pas dès lors intéressant et opportuniste de penser à la création d'une option viticulture à l'EP de La Reid ? En plus de proposer une nouveauté au niveau de la formation professionnelle, l'école pourrait attirer des élèves d'une zone géographique plus élargie, je pense ici notamment à la Basse-Meuse, zone de production connue actuellement.

À ma connaissance, aucune école en Fédération Wallonie-Bruxelles, recherches faites via Enseignement.be, ne propose une telle formation. L'École Provinciale de La Reid pourrait, serait donc la première à le proposer. Merci de bien vouloir réfléchir à cette proposition et de vérifier dans quelle mesure cette option pourrait être proposée dès que possible.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Maintenant, la parole est à M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député en charge des Services techniques et des services aux communes, voici quelques semaines, un marché conjoint a été attribué avec les Provinces du Luxembourg et de Namur dans le but d'acquérir un drone.

Ce drone professionnel équipé d'un appareil photo et de logiciels de traitement d'images sera adapté à différentes missions.

C'est un outil moderne qui marque une vraie révolution et qui répond à l'évolution de la société.

Pouvez-vous nous dire si un agent provincial a déjà obtenu sa licence de vol et si l'appareil est déjà homologué et immatriculé ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Au niveau de la mise à disposition des Communes quel est le timing, les conditions d'utilisation et le coût qui sera facturé ? Le drone sera-t-il disponible pour la promotion du tourisme en Province de Liège ?

Vu également les multiples possibilités d'utilisation, pouvez-vous nous informer sur les différentes missions de ce nouveau service aux communes ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. Jean-François CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Madame la Directrice générale, Monsieur le Gouverneur.

À la lecture du budget 2018, sous la rubrique relative aux subsides aux institutions culturelles, un montant de 988.888 € est inscrit pour l'année 2018, ce qui est le même montant qu'en 2017.

Or, faisant suite à une de mes interpellations lors d'un Conseil provincial précédent, Monsieur le Député provincial – Président Paul-Emile Mottard, en charge en outre du Département Culture, nous avait informés que les demandes faites par les différents organismes culturels étaient de plus en plus importantes et nombreuses et que l'enveloppe prévue pour 2016 avait été trop juste, nécessitant le report de certains dossiers en 2017.

De plus, il mentionnait que l'enveloppe de 2017 n'était pas extensible et qu'il faudrait sans doute raboter ou limiter certaines demandes pour cette année.

Le secteur culturel est dans une telle situation qu'il ne peut se passer du soutien bien souvent récurrent de la Province de Liège. L'inscription d'un montant identique pour l'article 762/640501 ne permettra certainement pas de répondre à toutes les demandes de subsides qui nous sont demandées. Il faudra donc, soit réduire les montants accordés ou signifier l'abandon de notre aide à certaines associations mais selon quels critères ?

Dans ces conditions, ne serait-il pas judicieux d'augmenter l'inscription du même ordre de grandeur que l'augmentation prévue au budget 2018 pour l'organisation de la Flèche Wallonne, qui augmente de 1,5 % ou l'organisation de Liège-Bastogne-Liège qui augmente, elle, de 2 % ? La Culture n'est-elle pas, elle aussi une vitrine du dynamisme de notre Province ?

En se basant sur une valeur de 2 % d'augmentation, inférieur aux 2,20 € d'inflation pour 2017 relevé par le Bureau du plan, il conviendrait donc d'inscrire un montant de 1.008.000 € à cet article budgétaire.

Cette augmentation donc globale de 19.776 € est seulement destinée à couvrir l'augmentation du coût de la vie et ne répond d'ailleurs en rien à des demandes croissantes de ce secteur en crise.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à Mme Vinciane SOHET. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La formation des pompiers, des policiers et des secouristes ambulanciers est, comme vous le savez, une des nombreuses actions menées par la Province au bénéfice des Communes et des citoyens et pour lesquelles son statut supracommunal apporte une réelle plus-value.

Dans le contexte compliqué actuel, nous nous devons de tout mettre en œuvre pour offrir aux hommes et femmes qui travaillent pour notre sécurité, parfois au péril de leur vie, des formations de qualité leur permettant d'acquérir ou de maintenir leurs compétences opérationnelles.

C'est pourquoi je félicite la Province pour les investissements réalisés ces dernières années, et toujours maintenant, à la Maison de la Formation à Seraing pour permettre aux policiers, pompiers et secouristes ambulanciers de venir se former dans une superbe infrastructure dotée d'un équipement moderne et de haute technologie.

Vous avez également prévu un budget s'élevant à 4.700.000€ pour le Centre de Formation pratique situé à Amay, Commune que je connais bien, pourriez-vous nous expliquer, Madame la Députée, en quoi consiste ce projet de construction et pourquoi un tel investissement complémentaire était encore nécessaire ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Maintenant, la parole est à M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon propos de ce jour sera triple mais dans des voies fondamentalement différentes l'une de l'autre.

Tout d'abord, la promotion des produits locaux. Nous savons la préoccupation de la Province de Liège et l'intérêt stratégique par ailleurs de la promotion des produits et des producteurs locaux. Acheter localement soutient l'économie et notre agriculture, cela s'inscrit dans une démarche durable et en ligne avec POLLEC et la Convention des Maires.

La Province de Liège via son ASBL Promogest a mis en place un système performant de distribution de produits locaux en grande surfaces.

Mais, ma question : comment faire pour, par ailleurs, amener les consommateurs à aller directement chez les producteurs ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

J'interroge le Collège quant à ses intentions en matière de communication et de promotion. J'interroge également le Collège quant au délai annoncé pour la mise en œuvre de la liste des produits locaux sur le site Agricharme puisque sauf erreur, la mention qui apparaît est « une page en construction ».

Deuxième sujet : l'Euregio Meuse-Rhin. Le budget 2018 porte une inscription de 103.000 euros au titre de cotisation à la Fondation Euregio Meuse Rhin. Nous savons la préoccupation de la Province de Liège et l'intérêt stratégique par ailleurs de se positionner dans cet espace. Amplifier une notoriété, des contacts, des potentialités, des opportunités est vecteur de développement pour la province et sa population.

Je ne doute pas que des réunions techniques et administratives nombreuses soient tenues. Je ne doute pas que des projets soient initiés. J'ai moi-même eu l'opportunité de participer à l'appel à projet Interreg XMOB où la FTPL joue un rôle fondamental.

Mais je me permets d'interroger le Collège : quelles initiatives ou projets lisibles par la population ? Quelles démarches avez-vous mis en œuvre ? Pouvez-vous nous en donner quelques exemples concrets ?

Enfin, troisième sujet : l'école de batellerie. Je terminerai en partageant avec notre Assemblée un débriefing relatif à une présentation de l'école de batellerie, à laquelle participait le Gouverneur JAMAR, le Député provincial DENIS et moi-même, nous y étions dans le cadre de la rectification de frontière à Visé entre la Belgique et les Pays-Bas.

La Province de Liège peut se targuer d'avoir une des rares écoles de batellerie en Europe. Le potentiel de formation est là avec un récent investissement important : la voie d'eau est une voie d'avenir durable. Et pourtant, peu de candidats et peu de diplômés.

D'où la suggestion du Gouverneur de travailler à la communication et à la promotion en insistant sur le fait que le candidat batelier n'est pas tenu d'investir dans un bateau au terme de sa formation.

Je remercie le Collège de nous faire part de ses considérations sur le sujet.

Je vous remercie pour votre attention et bientôt pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à M. Christian GILBERT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

M. GILBERT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je voudrais vous parler des Classiques Ardennaises. Plus personne ne peut ignorer l'intérêt que notre Province porte au cyclisme. Cet intérêt se manifeste notamment au travers de notre soutien à la Doyenne des classiques « Liège-Bastogne-Liège » ainsi qu'à sa petite sœur la Flèche Wallonne.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Événements majeurs du calendrier cycliste international, ces épreuves bénéficient d'un impact médiatique important par l'intermédiaire de la presse internationale écrite, parlée et télévisée. Elles engendrent également des retombées économiques indéniables et appréciables pour notre région et même au-delà.

Sachant que la convention liant la Province de Liège à Performance Sport Organisation, propriétaire des épreuves, arrive à échéance à l'issue de l'édition 2018, pouvez-vous nous informer sur le devenir de cet accord et de son futur contenu éventuel ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à présent à Mme Vinciane PIRMOLIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député – Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

La note de politique générale relative au budget 2018 nous rappelle qu'il y a en province de Liège 4 Conférences d'Arrondissement, à savoir Liège-Métropole, la Région de Verviers, la Conférence des Élus de Meuse-Hesbaye-Condruz et la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones.

La note précise également que c'est l'asbl « Liège Europe Métropole » qui assure la cohérence des politiques globales menées dans ce cadre et la collaboration avec l'Institution provinciale.

Fin du mois d'août, les élus communaux reçurent deux invitations à participer dans le courant du mois de septembre, à quelques jours d'intervalle : d'une part à des ateliers du territoire organisés par Liège Europe Métropole et ayant pour objectif de définir les projets à mettre en place à court, moyen et long termes pour un développement durable et harmonieux des espaces.

D'autre part à une soirée de présentation du Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège, fruit de deux ans de travail et qui porte un projet de territoire cohérent, transversal et ambitieux, une stratégie pour les 20 prochaines années pour l'Arrondissement de Liège.

Autrement dit, la réflexion relative au développement territorial de l'arrondissement de Liège est d'un côté aboutie, puisque nous étions invités à assister à une soirée de présentation d'un schéma et de l'autre côté en pleine effervescence, puisque nous étions invités à participer à des ateliers !

Ne nous retrouvons-nous pas dans un schéma à 2 vitesses ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Comme dit précédemment, l'asbl « Liège Europe Métropole » assure la cohérence des politiques globales menées par les conférences des Bourgmestres. Sauf erreur de ma part, des députés provinciaux siègent à la Conférence des Bourgmestres de Liège et le Président de la Conférence de Liège siège à Liège Europe Métropole.

Où est donc la cohérence annoncée ?

Est-ce de cette manière que l'on aboutira à un développement durable et harmonieux des espaces et à un projet de territoire cohérent, transversal et ambitieux, pour simplement reprendre les mots des invitations reçues ?

La cohérence n'aurait-elle pas été de travailler de concert ; de mettre autour de la même table les bureaux de consultants ; d'échanger les fruits des réflexions et in fine, de présenter un seul schéma durable, harmonieux, cohérent et ambitieux pour l'arrondissement de Liège ?

Après ces interrogations, je me permettrai de lancer une piste de réflexion qui pourrait être menée par la Province en tant qu'amie des Communes et qui naturellement pourrait être relayée par Liège Europe Métropole vers les Conférences des Bourgmestres des 4 arrondissements.

Le principe est aujourd'hui acquis de la nécessité de (re)végétaliser nos villes et communes. En effet, les atouts de la végétalisation sont nombreux : apport d'ombre et d'oxygène, isolation sonore et thermique des bâtiments, absorption des eaux qui permettra d'éviter des inondations...

Toutefois, si toutes nos villes et communes n'ont pas encore mis ou pu mettre en place les actions et moyens pour revégétaliser, parallèlement, de nombreuses initiatives locales ou citoyennes sont lancées.

Or, il est indispensable de développer une véritable stratégie urbaine durable.

Dès lors, le groupe CDH vous propose que la Province, amie des villes et communes, mette en place une cellule chargée : de réunir les villes et communes afin de leur permettre d'échanger sur les pratiques existantes, tant des particuliers, de l'associatif que des autorités locales et de concerter sur les nouvelles initiatives ; d'exercer une veille sur les initiatives lancées tant en province de Liège qu'à l'extérieur ; de réfléchir aux moyens financiers et techniques nécessaires aux villes et communes pour revégétaliser leurs bâtiments et/ou lieux publics ; de venir en aide aux villes et communes pour développer des projets supracommunaux qui pourraient être présentés aux Conférences des Bourgmestres et ensuite à Liège Europe Métropole.

La mise sur pied d'une telle cellule témoignerait de la volonté politique de la Province de Liège de venir une fois de plus en soutien des villes et communes et de se soucier des bienfaits prouvés de la végétalisation.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. La parole est à présent à Mme Valérie DERSELLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ma question concerne l'Enseignement et la Formation, donc Madame la Députée, comme vous le savez, nous fêtons cette année le 300ème anniversaire du programme Erasmus, appelé aujourd'hui Erasmus+. Ce programme soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement.

Voulez-vous nous préciser l'implication de nos écoles provinciales à ces programmes de mobilité et d'échanges d'étudiants et d'enseignants ? Quel sera, dans ce cadre, l'apport de la Maison Erasmus, construite à proximité du Campus 2000, donc l'apport de la Maison Erasmus à la Haute École de la Province de Liège ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole à Mme Virginie DEFRANG-FIRKET. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DEFRANG-FIRKET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député MEUREAU, je voudrais revenir avec vous s'il-vous-plaît sur l'Académie des Sports pour Séniors.

Vous le savez, un projet pilote a été mené l'année dernière, il a d'ailleurs rencontré un vif succès, ce qui montre à quel point il répond à une demande de nos séniors et même de nos Communes.

Alors, différentes activités sportives sont déjà proposées, avec le golf au Club de Bernalmont, la gym douce et d'entretien à Liège, le badminton et le jogging « Je trotte pour ma forme » à Beyne-Heusay.

Le succès est tel, en tout cas pour le golf, qu'il y a de longues files d'attente et certaines Communes, comme la mienne je vous l'avoue, n'ont hélas pas pu encore profiter de cette belle opportunité.

On annonce aujourd'hui d'autres disciplines sportives qui seraient proposées. C'est bien sûr une excellente nouvelle, on évoque la marche sportive, l'hébertisme, le tennis de table qui serait proposé dans les trois arrondissements de la province de Liège.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Donc, mes questions sont simples et traduisent en fait notre entier soutien à ce projet que l'on souhaite voir se déployer, tout d'abord quelle sera la répartition de ces nouvelles activités entre les trois arrondissements ? Comment est-elle organisée ? Est-ce sur base d'une étude des besoins ou de l'offre déjà existante, ou non ? Et d'autre part, quelle sera l'ampleur du développement de ces nouvelles activités sportives ? Est-ce que cela sous forme d'une ou deux sessions ponctuelles ou plutôt une organisation qui durera tout au long de l'année ?

Bref, est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur ces nouvelles activités à l'attention de nos seniors qui, de plus en plus nombreux, souhaitent rester en forme et en activité, projets qui apportent aussi une offre supplémentaire bien utile aux Communes ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. La parole est à présent à Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

D'abord une première intervention pour Monsieur Mottard. Après les chemins de Saint-Jacques, voici la route d'Artagnan. A travers ses 4000 kilomètres de chemins balisés en Europe, elle ambitionne de faire découvrir aux cavaliers la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Dans les pas du célèbre Mousquetaire qui a parcouru l'Europe à cheval au service du roi Louis XIV, de Lupiac en Gascogne, son lieu de naissance à Maastricht où il trouva la mort, cette route sillonnera notre belle province.

Monsieur le Député, quels moyens la Province envisage-t-elle de déployer pour favoriser la mise en œuvre de ce réseau sur son territoire ?

Ensuite, Monsieur le Député Denis. La Province de Liège coordonne la Politique Locale Energie Climat - POLLEC 2 et POLLEC 3 auprès des 63 communes engagées dans la campagne. Si le Service Développement durable peut effectivement prodiguer conseils et connaissances techniques aux villes et Communes, dans les faits, ces dernières restent parfois démunies pour mettre en œuvre le programme et atteindre les objectifs fixés.

Des ateliers sont organisés me direz-vous, oui, mais ils regroupent les communes rurales et urbaines et les réalités des uns et des autres sont bien différentes, de même que les préoccupations et attentes. Serait-il dès lors envisageable de tenir compte de leurs spécificités dans l'avenir ?

Et puis, il y a aussi les moyens financiers d'action. A cet égard, l'éco-passeuse de ma petite commune, que nous mutualisons avec une commune de la Province du Luxembourg, n'a pas manqué de m'informer des facilités rencontrées chez nos voisins du fait des aides financières octroyées par le fonds provincial luxembourgeois pour les frais de fonctionnement et de promotion de Pollec dans les communes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Monsieur le Député, pour garantir davantage de résultats, ne pourrions-nous pas nous inspirer de certaines de ces mesures ?

Toujours en matière de Développement durable, votre Note de Politique générale annonce une intensification en 2018 des campagnes de sensibilisation afin de veiller à tous les niveaux à la préservation de notre environnement. Nous nous en réjouissons et, dans la poursuite des actions « Des petits gestes au quotidien » ou « Prévenir et gérer les déchets dans les milieux professionnels et administratifs », nous invitons vos collègues à collégialement faire preuve d'exemplarité en adoptant vos bonnes pratiques, à savoir les envois par courriel plutôt que voie postale.

Enfin, j'épinglerai deux initiatives, la première concerne l'enveloppe prévisionnelle de 20.000 euros visant le subventionnement de communes qui souhaiteraient faire installer un éclairage intelligent permettant à l'hélicoptère de Bras-sur-Lienne d'atterrir en toute sécurité ; la seconde concerne la mise à disposition prochaine par la Province d'Indicateurs-Experts en soutien aux communes demandeuses d'une réévaluation des revenus cadastraux. Deux actions dont l'intérêt me paraît évident mais qui, somme toute, devraient, me semble-t-il, relever pour la première du pouvoir régional et la seconde, du Fédéral. A l'heure où l'on parle de sa suppression, une nouvelle fois, c'est la Province qui répond présente aux côtés des communes !

Ensuite une intervention pour Monsieur Meureau. J'ai bien entendu le compte-rendu de la troisième Commission qui me laisse quelque peu perplexe.

Selon mes observations, la Province de Liège se porte bien. Cette année encore, elle peut se targuer de présenter un résultat surprenant à l'exercice propre. En 2017 déjà, le boni du budget initial s'élevait à 19.000.000 euros, un résultat étonnant comparativement aux autres Provinces dont le boni oscillait entre 374.000 et 4.500.000 euros. Pour 2018, nous n'atteignons plus que 14.000.000 euros de boni à l'exercice propre. Dans ce contexte plus que favorable, bien sûr que les marges dégagées à l'ordinaire permettent de financer des dépenses extraordinaires, et bien sûr que le fonds de réserve ordinaire ne cesse de gonfler d'année en année. De 78.000.000 euros au 31 décembre 2014 nous atteignons tout de même au 31 décembre 2017 près de 139.000.000, soit plus que le solde de la dette provinciale à rembourser au 1 janvier 2018.

Monsieur le Député, la Province de Liège disposerait-elle de trop de moyens ? Dans l'affirmative, nous avons quelques pistes à vous proposer : abaisser la fiscalité, par exemple, pour vous conformer à la circulaire budgétaire. Le rapport de la Cour des Comptes est clair : la Province de Liège dépasse le taux maximum recommandé de 1.500 centimes additionnels. Votre démonstration visant à justifier le maintien des additionnels à 1.750 centimes ne nous convainc pas.

Mais si cette idée ne vous agrée guère, nous avons une autre piste à vous suggérer : revoir à la hausse le financement des zones de secours. Nul doute que les communes en seront ravies.

Je vous remercie pour votre attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. La parole est donnée à M. Pierre ERLER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Après l'excellente intervention de ma collègue et avant l'excellente intervention de Monsieur DRION, je vais tenter de maintenir le niveau.

Donc deux questions encore pour vous Monsieur le Député provincial – Président en charge de la Culture. Ce seront deux questions culture.

Chers Collègues, c'est désormais le Décret du 21 novembre 2013 qui régit les subventions aux centres culturels. On en a déjà un peu parlé aujourd'hui, de nombreux aspects de la vie des centres culturels ont été revus et on notera notamment la disparition de la catégorisation au profit de nouveaux critères comme l'action culturelle générale ou les actions intensifiées.

La Province de Liège s'est adaptée à cette nouvelle donne et les subventions ont été revues afin qu'aucun centre culturel ne soit financièrement perdant.

Par contre, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit une subvention pour les centres culturels qui réalisent une extension de territoire. Or, en Province de Liège, ce type de subvention est assimilé à une subvention extraordinaire.

Dès lors, Monsieur le Député - Président, pouvez-vous nous préciser comment ces aides seront définies ? Sur quels critères ? Sur quelle période de temps ? Qui prendra la décision ?... Il ne faudrait pas entretenir un flou qui finirait par donner l'impression que ces aides financières sont le fait du Prince, fût-il évêque.

Deuxième intervention, elle concerne le Grand théâtre de Verviers cher à certains de nos amis. Fin septembre, nous apprenions que le projet de rénovation du Grand Théâtre de Verviers avançait très bien. Tellement bien que les premières estimations chiffrées sont arrivées et, comme c'est souvent le cas dans ce type de gros dossiers, on enregistre un surcoût important, de l'ordre de 7 millions. Il s'agit essentiellement d'options, c'est-à-dire de travaux qui permettront de faire du Grand Théâtre un outil en phase avec son époque.

Pour ma part, je pense que, tant qu'à entamer de tels travaux, attendus depuis plus de 25 ans, autant aller jusqu'au bout et doter Verviers d'un écrin qui ne manquera pas de rayonner sur toute la Province. Pour reprendre les mots d'une conseillère communale MR "... on a besoin de culture, de ce qui fait rêver et qui fait connaître et reconnaître Verviers au-delà des frontières". Je citerai également l'Échevine de la Culture de Verviers, que vous connaissez bien, qui nous dit "... pour le financement, nous allons nous tourner entre autres vers la Province".

Monsieur le Député-Président, nous avons déjà posé des gestes forts à l'égard de Verviers, reconnaissant par là même l'importance de ce chef-lieu d'arrondissement dans notre province. Il nous revient aujourd'hui d'entendre le message de ses élus et, dans une politique de cohérence qui nous caractérise, d'intervenir financièrement pour que cette institution culturelle retrouve son lustre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Nous pouvons le faire à nouveau par le biais de Liège Europe Métropole bien sûr mais pourquoi pas sur notre budget propre. Le montant de cette aide pourrait être affiné à la lumière de nouveaux contacts avec les acteurs de ce dossier, l'important étant de mettre la Culture à la portée de tous nos concitoyens où qu'ils se trouvent sur notre province.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à présent à M. Dominique DRION, Conseiller provincial. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Quelques réflexions en matière d'enseignement. Je vais essayer d'être à la hauteur de ce que mon ami Pierre a annoncé, je ne peux pas le garantir.

Première réflexion, suggestion : en marge du dernier mondial des métiers, la question est revenue des métiers à mettre en compétition, les métiers en pénurie et/ou les nouveaux métiers.

Au registre des nouveaux métiers, je relève le métier du traitement de l'eau. Un des promoteurs de l'idée, rappelle que, et je cite : « la rareté de l'eau est un problème dans de nombreux pays. Et, en même temps, on note une augmentation des rejets des eaux usées ». Fin de citation. Il faudra plus de personnes pour travailler dans le secteur et il conviendra de pousser les évolutions technologiques.

En province de Liège, nous avons la capitale de l'eau, le siège de sociétés wallonnes ou intercommunales spécialisées dans le secteur et encore une grande entreprise promue société de l'année.

Je voudrais vous suggérer, Madame la Députée provinciale, s'ouvrir une réflexion, une de plus puisque ce sera la troisième si j'ai bien compté, cet après-midi. Une réflexion sur l'ouverture d'une filière de formation dans le secteur.

Deuxième réflexion qui tourne autour de l'esprit d'entreprendre. Tant en région bruxelloise qu'en région wallonne, des actions de sensibilisation ont été lancées à l'intention des enseignants. L'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, en région wallonne, mise sur un programme « Générations entreprenantes » qui s'étale sur 5 ans et s'articule autour de 4 piliers : le parcours entrepreneurial des jeunes tant dans l'enseignement obligatoire que supérieur, la formation continuée et l'accompagnement des enseignants, l'école entrepreneuriale et le dispositif étudiants - entrepreneurs.

Au niveau de l'enseignement provincial : y a-t-il une sensibilisation à cet esprit d'entreprendre et / ou des initiatives sont-elles lancées ? Y a-t-il à tout le moins une réflexion ? Sinon, pouvez-vous également ouvrir celle-ci ?

Troisième réflexion : la lecture, ses lacunes et le plaisir de lire. Un constat revient régulièrement : les jeunes lisent moins ou peut-être mal, la lecture apparaît parfois comme une obligation voire une punition. Et pourtant, lire est important et essentiel, la lecture peut être source de joie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Vous connaissez certainement le Fonds Victor créé par Francis VAN DE WOESTYNE suite à la lourde épreuve familiale qu'il a connue. Ce fonds a été créé pour que les jeunes trouvent ou retrouvent le plaisir de lire.

Diverses actions sont mises en œuvre en partenariat avec le Domaine provincial de Chevotogne, le financement d'achat et de distribution de livres est prévu.

Que ce soit sur le terrain de l'enseignement, de la culture et de la lecture publique, notre Province a-t-elle des contacts avec cette fondation ?

Notre Province pourrait en devenir un partenaire en proposant ses canaux de diffusion, en proposant un partenariat et/ou informant sur les actions de cette fondation.

Quatrième et dernière réflexion, un sujet environnemental dans nos écoles. La qualité de l'air dans notre pays n'a pas bonne réputation. Les enfants sont les premières victimes de la pollution de l'air.

Une initiative est lancée pour placer la lutte contre la pollution de l'air au centre des débats ; des mesures de concentration d'oxyde d'azote dans l'air de 250 écoles vont être opérées.

Notre réseau provincial a-t-il été contacté pour participer à ce mesurage dans certaines de ces écoles ? Dans la négative, notre Province envisagerait-elle une initiative similaire.

Voici quelques réflexions d'actualité qui ne nous paraissent pas nécessiter le dépôt d'amendement budgétaire, si elles étaient intégrées dans notre réflexion et notre action provinciale, elles donneraient à notre enseignement une plus-value.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Enfin, je passe la parole à M. Julien MESTREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

L'intervention rejoindra une précédente, j'avais demandé pour suivre mais voilà... On a suivi l'ordre.

À plusieurs reprises, notre Conseil a été sensibilisé sur l'intérêt pour nos agriculteurs de rechercher des modes de production, de valorisation et de commercialisation alternatifs susceptibles de leur assurer un revenu décent.

Plusieurs entreprises ont développé des projets originaux dans le monde des volailles. Citons la Ferme d'Artagnan à Visé, et la recette de l'oie à l'instar de Visé, la Canarderie à Baelen, du poussin un jour au foie gras, ou la Ferme aux Plumes à Theux qui, le week-end, cuisine sa production dans le cadre d'un restaurant à la ferme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

Une difficulté commune à ces entreprises est l'accès à un abattoir pour volailles agréé. Le plus proche est à Sclayn près d'Andenne, à 85 kilomètres et une heure de route, en principe, de Baelen. Sachant qu'il faut deux allers-retours. C'est d'autant plus pénalisant que le nombre de volailles concerné s'élève à quelques dizaines.

Mais depuis novembre 2016, pour ce qui me concerne en tout cas, il est acquis que l'abattoir de Sclayn fermera au plus tard mi 2018.

Nos Services Agricoles ont étudié le problème, ils ont fait rapport lors d'une communication en Commission en septembre 2017.

Les agriculteurs de la province de Namur sont confrontés aux mêmes difficultés. Là c'est le BEP qui est en charge du dossier. Enfin, il semble que le Ministre compétent de la Région Wallonne soit disposé à attribuer une subvention.

Les diverses études aboutissent aux mêmes conclusions : un, il faut oublier la piste d'un abattoir mobile que l'AFSCA ne veut pas ; deux, vue les faibles quantités concernées, il est douteux que les investissements nécessaires pour un abattoir fixe, engrangent des recettes suffisantes pour équilibrer les charges. Et trois, les producteurs, absorbés par leurs tâches de transformation et de commercialisation ne sont pas disposés à s'investir dans la gestion de l'abattoir. En attendant, rien ne bouge et la date buttoir de juin 2018 se rapproche sans solution alternative autre que l'abattoir de Bertrix. Cela représentera, de Baelen toujours, 4 x 153 kilomètres, soit 612 kilomètres, soit 6 heures de trajet.

En cohérence avec les valeurs qu'elle défendues en matières agricoles, notre Province ne peut rester au balcon. Elle pourrait, elle devrait, prendre l'initiative d'une action concertée avec la Province de Namur, le BEP, la SPI et la Région Wallonne. L'objectif serait d'identifier le besoin, de dimensionner l'outil, de rechercher la location optimale, d'élaborer un plan financier dans lequel chaque partenaire pourrait intervenir de manière proportionnée.

Elle pourrait, elle devrait, imaginer un modèle de gestion d'outil tel que la responsabilité ne repose pas sur les seules épaules des producteurs. Remarquons à cet égard qu'existe déjà à Liège une intercommunale dont l'objet est la gestion d'un abattoir qui pourrait être partie prenante à la recherche d'une solution.

À titre transitoire, elle pourrait, devrait, explorer la possibilité de trouver une solution pour nos producteurs dans le périmètre géographique l'Eurégio.

Pour conclure, je rappellerai que le plan de l'enseignement pour la ferme de La Haye à Theux prévoit, dans le cadre d'une diversification des spéculations, la production didactique de poulets de chair, on parle de 800, et de poules pondeuses, de sorte qu'à terme, une solution au problème posé est d'intérêt strictement provincial.

Je vous remercie pour la bonne attention et la bonne suite que vous réservez à la présente.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le budget ou la note de politique générale ? Personne. Je peux considérer que toutes les questions ont été posées ? Oui.

Monsieur le Député provincial – Président, les membres du Collège, je suppose que toutes les réponses seront données demain, en dehors du budget pour M. MEUREAU qui interviendra jeudi.

Ceci clôture donc notre séance publique.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, mardi 24 octobre 2017 à 15H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 17H05'.

IX.- Huit clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.